



# Utilisation sécuritaire du pont roulant

## Exemple de politique

Bien que cette fiche ait été élaborée à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, l'ASP imprimerie, ses administrateurs et son personnel n'assument aucune responsabilité des conséquences de toute décision prise conformément à l'information contenue dans le présent document, ou de toute erreur ou omission. Aucune reproduction intégrale ou partielle de cette publication n'est autorisée sans le consentement écrit de l'ASP imprimerie.

### Production

Association paritaire de santé et  
de sécurité du travail,  
secteur imprimerie et activités connexes  
7450, boul. des Galeries-d'Anjou, bureau 450  
Anjou (Québec) H1M 3M3  
Téléphone : 514 355-8282  
Télécopieur : 514 355-6818

FI-2010

Un énoncé de politique offre une ligne de conduite appuyée sur des principes et des règles qui guideront les actions SST de l'entreprise.

### 1. But

Notre entreprise s'engage à promouvoir un milieu de travail où l'utilisation du pont roulant sera faite dans un cadre de travail sécuritaire et préventif. Le pont roulant est un engin de manutention destiné à soulever des charges, à les transporter sur des distances relativement courtes puis à les déposer à l'endroit désigné. Cet appareil de levage présente des risques importants d'accident si on en fait un mauvais usage. Cependant, utilisé selon les règles de l'art, il s'avère très sécuritaire.

### 2. Objectifs

- établir le personnel autorisé à utiliser un pont roulant
- diffuser les règles de circulation lors de l'utilisation du pont roulant
- maintenir l'équipement dans un état de conformité
- assurer l'inspection et l'entretien préventif des ponts roulants
- permettre l'utilisation sécuritaire du pont roulant par un bon état général des lieux.

Les travailleurs doivent participer activement à l'atteinte de ces objectifs en respectant les consignes reliées à l'utilisation du pont roulant.

### 3. Droit d'utilisation

Pour utiliser un pont roulant dans l'usine, la personne doit d'abord avoir reçu la formation et l'entraînement donnés par un formateur qualifié et être autorisée à effectuer le travail par le superviseur du département concerné. Cette règle s'applique tant aux travailleurs (réguliers et occasionnels) qu'au personnel cadre.

- Le contenu de notre formation est basé sur les éléments mentionnés à l'article 254.1 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST). Elle inclut une période de familiarisation et de pratique pour chaque modèle de pont roulant en usage dans l'entreprise.

- 
- Des sessions de rafraîchissement ou de perfectionnement sont prévues dans un délai raisonnable ou programmées dans les cas suivants : acquisition d'un nouveau pont roulant, modification importante d'un pont roulant, ajout d'un équipement, changement dans les conditions d'utilisation d'un pont roulant.

#### 4. Règles de conduite lors de déplacements avec un pont roulant

L'opérateur doit en tout temps appliquer les techniques et les règles de conduite qui lui ont été enseignées par les formateurs. Il doit notamment :

- respecter la capacité de levage du pont roulant
- se déplacer à une vitesse qui lui permet à tout moment d'arrêter le pont roulant de façon sécuritaire
- éviter les manœuvres brusques
- donner priorité de passage aux piétons
- manoeuvrer avec la charge la plus basse possible afin de ne pas obstruer la vue de l'opérateur, sinon, utiliser un signaleur
- arrêter partout où la signalisation l'exige et où les risques le justifient
- s'assurer que la voie est libre et klaxonner avant de repartir
- ralentir et klaxonner à l'approche d'un virage masqué
- porter l'équipement de protection individuelle approprié pour le travail à effectuer
- immobiliser le pont roulant aux endroits désignés.

#### 5. Maintenir l'équipement en état de conformité

Nos ponts roulants doivent être conformes aux normes en vigueur lors de leur fabrication. Des modifications ne peuvent être effectuées sans l'approbation écrite du fabricant. Chaque pont roulant et chaque accessoire de levage doit posséder sa plaque signalétique; celle-ci doit :

- être solidement fixée au pont roulant ou à l'accessoire de levage
- être visible et lisible
- fournir toutes les informations prescrites en vertu des normes
- refléter les modifications et les ajouts apportés au fil du temps, le cas échéant.

#### 6. Assurer l'inspection et de l'entretien préventif des ponts roulants

Les opérateurs doivent, chaque jour, avant d'utiliser un pont roulant, faire une inspection visuelle et une inspection de bon fonctionnement à l'aide de la liste de vérification spécifique au modèle de pont roulant utilisé. Toutes les anomalies doivent être notées et les explications inscrites sur le rapport d'inspection dont une copie doit être remise au superviseur immédiat du département concerné.

Si on note quelque chose qui présente un risque pour la santé ou la sécurité de l'opérateur ou des autres personnes, le pont roulant ne doit pas être utilisé et le département d'entretien doit en être immédiatement avisé. La réparation des ponts roulants doit être effectuée par les techniciens de l'atelier mécanique de l'entreprise ou par du personnel externe compétent.



---

Un programme d'entretien préventif doit être appliqué pour chaque pont roulant en usage dans l'usine. Ce programme doit comporter des éléments de vérification, de changement de pièces et d'ajustement nécessaires à son fonctionnement sécuritaire. Les composantes de ce programme doivent être fixées en tenant compte :

- du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST, art. 245 à 260)
- des normes et des exigences du fabricant en regard de l'entretien du pont roulant
- des commentaires et des remarques des opérateurs à la suite de leur inspection
- des informations recueillies à la suite d'un événement
- des recommandations du comité de santé et de sécurité du travail de l'entreprise
- toute autre information susceptible d'aider à améliorer la sécurité entourant l'utilisation du pont roulant.

#### 7. Permettre l'utilisation sécuritaire du pont roulant par un bon état général des lieux

L'environnement dans lequel évoluent les ponts roulants doit être conforme aux normes prescrites par le Règlement sur la santé et la sécurité du travail. De façon plus spécifique, on doit s'assurer en tout temps que :

- les lieux de travail sont libres et dégagés, le plancher propre et en bon état
- les empilages de matériel sont stables
- les accessoires de levage sont en bon état

- les installations environnantes sont identifiées et ne présentent pas d'obstacles pour le pont roulant et le déplacement de la charge
- les voies de circulation empruntées par le pont roulant sont libres d'obstacles, correctement tracées ou délimitées, suffisamment éclairées et bien identifiées.

#### 8. Gérer l'utilisation des ponts roulants par les sous-traitants

Le personnel externe ayant à utiliser un pont roulant dans notre usine doit se conformer aux règles d'utilisation en vigueur dans notre entreprise. Un responsable est désigné pour assurer la mise en application de cette politique; celui-ci doit notamment :

- s'assurer que les opérateurs venant de l'extérieur possèdent les qualifications, les capacités et la formation nécessaires à l'opération sécuritaire d'un pont roulant
- informer les opérateurs externes des normes et règles en vigueur dans notre usine
- s'assurer que le personnel externe respecte les normes et règles en vigueur dans l'entreprise
- vérifier que les ponts roulants utilisés sont adéquats pour la tâche à accomplir.

---

#### Références

- Norme CSA B167-1964 - Ponts roulants électriques pour usage général
  - Norme CSA B167-08 - Ponts roulants : conception, inspection, mise à l'essai, entretien et utilisation sécuritaire
  - Règlement sur la santé et la sécurité du travail [S-2.1, r19.01]
- 

